

**Pour une approche intégrée
de l'intégrité du sport en France**



MINISTÈRE DES SPORTS

La Ministre

Paris, le

19 FEV. 2018

Monsieur,

Profondément attachée à l'intégrité du sport, je tiens à ce que l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à la France soit l'occasion d'évaluer la qualité de notre dispositif de supervision du sport en vue notamment de souscrire pleinement à la résolution du Parlement européen du 2 février 2017, « pour une approche intégrée de la politique des sports, garantissant, l'accessibilité et l'intégrité ».

Depuis la mise en place de plusieurs autorités de contrôle en matière de lutte contre le dopage ou de régulation des paris en ligne, l'économie sportive a enregistré une croissance très supérieure à la moyenne. De même, alors que les régulations économiques du sport sont très largement édictées au niveau international, le niveau d'intégration des dispositifs nationaux et internationaux de surveillance du sport reste limité et leur harmonisation imparfaite à ce stade.

Dans l'ensemble donc, la surveillance des activités sportives se situe en deçà des normes et des standards de la lutte anticorruption (instruments de l'OCDE), de la lutte antidopage (recommandations de l'OMS), de la prévention de l'érosion des bases fiscales (défiscalisation des grands événements sportifs), plus largement, des objectifs de moralisation et de bonne gouvernance des organisations, ainsi que de transparence.

Outre ces sources de vulnérabilité de l'un des biens collectifs de la société, le sport doit faire face à l'apparition de nouveaux risques, tels que la fraude technologique, la multiplication des intermédiaires dans les relations liant les acteurs traditionnels du sport, le streaming en ligne des contenus sportifs qui érode le modèle économique des détenteurs de droits. Il semble donc nécessaire de progresser afin de garantir la confiance dans le sport et de préserver les valeurs et les vertus qui lui sont propres et contribuent à en faire un vecteur de lien social et d'émancipation pour tous.

A cet effet, en parallèle des travaux que j'ai engagés sur la réforme de la gouvernance du sport en France et de l'initiative que j'ai prise lors du Conseil européen le 21 novembre 2017, de réfléchir aux nouvelles modalités d'une Europe qui protège les sportives et les sportifs et qui apporte des solutions, je souhaite vous confier une mission qui permette de trouver la voie du consensus sur l'architecture de la supervision du sport en France.

Monsieur Stéphane HOYNCK
Maître des requêtes au Conseil d'Etat
Conseil d'Etat
1 place du Palais Royal
75001 PARIS

Elle devra prendre en compte que les activités sportives nécessitent des outils de prévention, de régulation et de sanction spécifiques, en ce qu'elles peuvent aujourd'hui être confrontées à des infractions couvertes par le droit commun, mais également à des comportements répréhensibles qui portent atteinte à l'aléa sportif, à la sincérité et à la crédibilité des compétitions sportives.

L'objet de cette mission consistera à établir plusieurs scénarii de la supervision du sport en France dans la perspective du projet de loi sur le sport et la société, inscrite au programme de travail législatif du gouvernement pour 2019.

Vous considérerez les activités sportives dans leur acception la plus large, en prenant en compte tant le sport professionnel que le sport amateur, et consulterez largement les acteurs concernés, qu'il s'agisse d'organismes relevant de l'Etat ou du mouvement sportif.

Par ailleurs, totalement engagées dans la mise en œuvre de la transformation de l'Etat dans le cadre du programme « action publique 2022 », je souhaite que les perspectives d'évolution de notre organisation soient envisagées dans une perspective d'optimisation et de rationalisation des ressources consacrées à la supervision du sport en France.

Parmi les principaux axes de réflexion, devraient figurer notamment:

- l'identification des synergies et mutualisation de compétences potentielles entre les autorités spécialisées dans la surveillance des activités sportives ;
- les modalités de financement de la surveillance et de la supervision des activités sportives ;
- la définition d'une cartographie des risques auxquels est exposée l'activité sportive ;
- les voies et moyens susceptibles de répondre aux risques nouveaux suscités par l'essor du numérique, tels que la fraude technologique, le développement du marché des « e-games », du streaming des contenus sportifs, l'impact de l'IA, etc. ;
- la gestion des risques, la protection des lanceurs d'alerte, l'articulation entre le contrôle interne et le contrôle externe dans le sport ;
- la pertinence des instruments de prévention, de sanction, de résolution des litiges liés à l'intégrité du sport ;
- la qualité de l'articulation entre le droit national, le droit européen, international et les réglementations des organisations et fédérations sportives internationales.

Je vous serais très reconnaissante de mener à bien cette mission par la remise d'un rapport intermédiaire d'ici le 30 juin 2018, avant la production du rapport définitif, qui me sera remis le 30 septembre prochain.

Pour conduire ces travaux, vous pourrez vous appuyer sur l'assistance des services du ministère des sports. Je vous engage également à solliciter en tant que de besoin l'assistance des services du ministère de l'action et des comptes publics.

Vous remerciant vivement d'avoir accepté la conduite de cette importante mission pour le sport français, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Laura FLESSEL